

N° VILLE_2025DC133

OBJET : PRESTATION SONORISATION CONCERT DU 9 JUILLET 2025

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT le fait que la municipalité doit procéder à la sonorisation d'un concert le 9 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à une société qualifiée,

CONSIDERANT que la société Clément BALLY Sonorisation & éclairage, domiciliée à Le Souzy 69510 RONTALON, est compétente pour réaliser cette mission,

DECIDE

ARTICLE 1 : De confier à la société Clément BALLY Sonorisation & éclairage, Le Souzy 69510 RONTALON la sonorisation du concert de Gatica et Joao Selva le 9 juillet 2025 au parc Bourlione à Corbas

- Livraison
- mise en place et réglages du matériel le matin
- Balances avec les groupes l'après-midi
- Prestation durant les concerts
- Démontage suite à l'évènement
- Enlèvement du matériel

ARTICLE 2 : D'approuver le contrat daté du 9 avril 2025 pour un montant de 2160,00€ TTC.

ARTICLE 3 : Ces dépenses seront imputées au chapitre 011 fonction 30 compte 6288 du budget principal de la ville.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.